



# La Gazette du Midi

26 avril 2010

Hebdomadaire • 23 000 exemplaires

**Social.** Didier Mangel, gérant d'AVS Concept, conteste le projet de réforme du portage salarial, qui menacerait 25 000 emplois.

## Une grève de la faim pour défendre le portage salarial

Il dit ne pas avoir eu d'autre choix, après avoir « presque tout essayé », jusqu'aux courriers envoyés au président de la République et au Premier ministre, il y a trois semaines. Didier Mangel, fondateur et gérant d'AVS concept, société toulousaine, leader français du portage salarial (27 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009 et 2000 « portés » dans son portefeuille), a donc entamé, lundi 19 avril, une grève de la faim. Il affirme être prêt à poursuivre jusqu'à ce qu'il soit entendu du gouvernement. En cause ? Ce qu'il appelle le « hold-up » du Prisme, organisme qui regroupe les professionnels de l'intérim, à qui le gouvernement a demandé, il y a dix-huit mois, d'encadrer et d'organiser l'activité de portage salarial, qui compte 150 entreprises spécialisées, représentant 30 000 emplois. Le Prisme doit rendre son rapport au gouvernement le 3 mai prochain. « Non seulement, les sociétés d'intérim ne connaissent pas notre activité puisqu'elles ne l'ont jamais exer-

cée mais, par ailleurs, elles n'ont pas consulté les instances représentatives du portage salarial, comme notre fédération ». Didier Mangel demande à ce que cette dernière soit partie prenante des négociations, tout comme le collectif des Entreprises de portage salarial, qu'il représente, créé il y a un mois (92 sociétés regroupées).

Mais surtout, il conteste la réforme qui devrait être proposée par le Prisme, qui prévoit de laisser aux seuls cadres la possibilité d'avoir recours au portage salarial, en fixant un minimum de facturation de l'ordre de 5 000 euros HT. « Les non-cadres représentent 80 % des portés. Cela signifie qu'avec ce projet 20 000 à 25 000 emplois sont menacés. Les professionnels de l'intérim voient le portage salarial comme une concurrence déloyale qu'ils cherchent ainsi à supprimer », estime Didier Mangel. Alors qu'il est atteint d'une maladie génétique dégénérative, sa grève de la faim peut apparaître comme un acte quelque peu extrême. «



Didier Mangel au siège d'AVS Concept

C'est une cause qui le justifie. Je pense aux milliers de personnes dont l'activité est remise en cause et pourrait se retrouver, demain, à pointer au Pôle emploi. Je demande que le Prisme reconnaisse l'activité du portage salarial telle qu'elle est réellement ».

LAURIANE GUIGNO